

Spécialité : « Environnement, hygiène »

Option : « Entretien des piscines »

L'agent chargé de l'entretien des piscines effectue, sous l'autorité d'un responsable, l'entretien et la maintenance des piscines de collectivités, en respectant les règles d'hygiène et de sécurité.

Il exerce généralement au sein d'une commune, d'une structure intercommunale, d'un département, d'une région.

Son activité peut s'exercer en présence des usagers ou en dehors des heures de travail de la piscine. Ses horaires sont souvent décalés (travail le week-end). Elle requiert une fréquente station debout prolongée.

L'agent doit porter des vêtements professionnels adaptés (E.P.I.) et est souvent amené à manipuler des petites charges de produits pouvant être toxiques.

Activités principales :

- **Nettoyage, entretien et désinfection des locaux et du matériel.**
 - Nettoyer, entretenir et désinfecter les locaux et le matériel (sols, tapis, vitres, casiers, vestiaires, douches, toilettes...).
 - Utiliser les produits et matériels d'entretien et de nettoyage en tenant compte de la spécificité des surfaces traitées.
 - Effectuer le choix et le dosage des produits en fonction des surfaces à traiter.
 - Contrôler l'état de propreté des locaux.
 - Contrôler l'approvisionnement en matériel et produits.
 - Entretenir et ranger le matériel utilisé.

- **Traitement des eaux des piscines.**
 - Traiter les eaux des piscines (entretien et désinfection).
 - Maîtriser l'hygiène en piscine.
 - Maîtriser les différentes techniques utilisées pour le traitement des eaux des piscines.
 - Tenir à jour les carnets de relevés.
 - Réaliser une stérilisation et une filtration.
 - Réaliser des dépannages simples sur le matériel (pompes, filtres).
 - Contrôler les qualités physiques, chimiques et microbiologiques des eaux de bassins conformément aux normes d'hygiène et de sécurité applicables aux piscines.

- **Tri et évacuation des déchets courants.**
 - Maîtriser les règles d'application du tri sélectif.

- **Mise en œuvre les règles d'hygiène et de sécurité.**
 - Respecter les règles de sécurité liées à la manipulation des produits toxiques.
 - Veiller à la sécurité des usagers et des agents présents sur le site lors des interventions courantes ou urgentes de nettoyage.

Compétences professionnelles :

- Connaître les procédures de nettoyage, le protocole.
- Connaître les fiches techniques des différents produits d'entretien des matériaux et des différents types de revêtements.
- Connaître les spécificités des différents produits d'entretien, leurs contraintes d'utilisation (interactions à éviter...), leur toxicité.
- Maîtriser les règles d'hygiène et de sécurité.
- Connaître la réglementation en vigueur.
- Connaître la conception globale des piscines.
- Comprendre le schéma de fonctionnement et les documents utiles à la maintenance.
- Connaître les procédures d'entretien et de qualité de l'eau, les protocoles.
- Maîtriser les procédures de tri sélectif.
- Connaître les règles de sécurité qui s'appliquent dans les ERP.
- Connaître les dangers du courant électrique.
- Savoir lire et comprendre une notice d'entretien, une consigne de sécurité, un plan.
- Connaître et respecter les dispositifs de protection des biens et des personnes (prévention, port des équipements de protection individuelle adaptés aux travaux définis, balisages des périmètres, planification des interventions).
- Connaître les règles de gestion des stocks.